

RÔLE DE NOTRE SYNDICAT A TIA I MUA

Il assure la défense des intérêts des salariés, au niveau du pays et à l'échelle de l'entreprise. Le syndicat constitue un acteur important dans le processus de négociation des salaires et des conditions de travail (convention collective).

Les syndicats interprofessionnels (liés à un groupe précis de membres) sont généralement unis au sein d'une fédération ou d'une confédération œuvrant à l'échelle du Pays.

En conflit avec l'employeur, le syndicat peut engager des actions de protestation (grèves, manifestations, pétitions ...).

Deux rôles essentiels sont exercés par notre confédération A TIA I MUA, un rôle de représentation des syndiqués et un rôle de négociation.

En effet, le syndicat A TIA I MUA s'attache à garantir les droits des salariés, en termes de salaires, de statuts, de progression de carrière ou de conditions de travail et de vie.

C'est principalement par le biais de la négociation collective que s'exprime cette défense des travailleurs : au niveau du pays ou au niveau de l'entreprise, les négociations menées et signées serviront de base de référence et constitueront une convention collective applicable à tous.

La confédération A TIA I MUA attache une grande importance à son rôle de régulation sociale, en permettant l'expression des conflits et des oppositions sans que cela n'engendre systématiquement de crise sociale grave.

Pour obtenir satisfaction dans une revendication, différents moyens sont utilisés par notre syndicat qui va de la négociation informelle ou programmée, à la grève ou à une manifestation publique.

Cette dernière, qui est souvent médiatique, est l'occasion d'affirmer sa force et son identité dans le cadre d'un conflit du travail. Les revendications collectives qui s'y expriment contribuent aussi à souder le groupe et à faire prendre conscience de la réalité des situations de travail.

La confédération A TIA I MUA privilégie de plus en plus la négociation sociale, en favorisant la logique de proposition sociale plutôt que la logique d'opposition formelle. Ce qui conduit la confédération à mener une réflexion sur un projet social répartissant mieux les rôles entre le pouvoir politique, les organisations syndicales et les organisations patronales.

De fait, la Confédération A TIA I MUA est de plus en plus souvent considérée comme une institution, avec des fonctions administratives et représentatives (dans les commissions paritaires, les comités hygiène et sécurité etc. ...).

A TIA I MUA est aussi très présent et très actif dans les instances de gestion des organismes de protection sociale (CPS, RNS, RSPF...).

Et de plus en plus, il devient une institution de service, aidant et conseillant des particuliers, et non plus seulement des groupes de salariés.